

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Demande pour une modification d'une décision

AVIS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a déposé une demande (Demande) auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) demandant une modification de la décision rendue le 4 août 2020 ayant trait à l'instance 357.

La Commission a rendu une décision dans l'instance 357 ordonnant à Énergie NB de déposer une demande pour la première phase du processus de modernisation de la conception tarifaire par le 30 juin 2021. Énergie NB demande maintenant une modification de cette décision afin de prolonger la date limite de dépôt au 30 juin 2022.

La demande et les preuves à l'appui sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 497.

Les parties qui comptent soumettre des commentaires à la demande doivent déposer une soumission écrite auprès de la Commission. Les soumissions doivent être déposées au plus tard le jeudi 27 mai 2021, à 16 h, par courriel à l'adresse general@cespnb.ca. Toutes réponses reçues par la Commission seront partagées avec les parties dans l'instance 357 et seront publiées sur le site Web de la Commission dans le cadre du dossier public. Énergie NB aura l'opportunité à déposer une réponse écrite aux soumissions au plus tard le vendredi 4 juin à 16 h.

La Commission tiendra une audience via la plateforme de conférence Web, Zoom, le mardi 8 juin 2021 à compter de 9 h afin d'entendre la demande.

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C. P. 5001

Bureau 1400, 15, Market Square

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone : 506-658-2504

Sans Frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : general@cespnb.ca

Site Web : www.cespnb.ca